

A vos marques !! Prêts ?? Payez !!!

Le PDG de l'entreprise tient absolument à marquer son passage et passer à la postérité, après le déménagement du siège social de Raspail et la construction d'un nouveau siège « haut de gamme » à Roissy !

Dans le cadre notamment de ses ambitions internationales, la direction change donc d'appellations avec désormais 2 marques différentes :

- « Groupe ADP » pour l'international qui regroupe sous cette bannière les 3 sociétés ADP S.A., ADP i et ADP M.
- « **PARIS AÉROPORT** » pour la place de PARIS avec ses 3 plates-formes « PARIS CHARLES DE GAULLE », « PARIS ORLY » et « PARIS LE BOURGET ».

L'UNSA/SAPAP s'oppose cette fois encore à ce changement de marque qui semble donc s'inscrire dans la démarche stratégique de la direction.

L'UNSA/SAPAP remarque par ailleurs que 2 filiales importantes, HUB ONE et HUB SAFE ne rentrent dans aucune des deux marques nouvelles : ni celle de Groupe ADP réservée aux activités internationales, ni celle de **PARIS AÉROPORT** qui regroupe uniquement les noms des principales plates-formes.

Enfin l'UNSA/SAPAP a toujours autant de craintes quant à la réelle stratégie qui se cache derrière tous ces changements successifs : Rappelons que le PDG qui est là depuis plus de 3 ans maintenant n'a jamais voulu (à la différence de ses prédécesseurs) dévoiler sa lettre de mission !

Pour cette nouvelle marque, un budget exceptionnel de 14 millions d'euros a été alloué, apparemment sans grande difficulté. Pourtant le PDG nous fait sans arrêt la leçon en matière de bonne gestion et d'économies à faire dans tous les domaines, à commencer par les frais de personnel. ADP est une des rares entreprises publiques à présenter des bénéfices toujours en augmentation et à entreprendre un plan social comme en 2014 !

Aussi, l'UNSA/SAPAP tient à rappeler qu'aucun effort exceptionnel n'a été fait depuis deux ans concernant l'augmentation des salaires.

DEMANDE D'ADHESION ET CONTACT

Nom : Prénom:

Adresse : Ville :

Code postal: Téléphone : E-mail :@

Fonction :Echelon :Service :

DEMANDE à renvoyer à :

Secrétariat de l'UNSA-SAPAP Local 5410 Orly Sud - Tél : 01 49 75 06 46 – sapapol@adp.fr

Ou Secrétariat de l'UNSA-SAPAP Module MN 2R4-077 CDG2 - Tél : 01 48 62 74 55 – sapapry@adp.fr

CODE DE TRAVAIL EL KHOMRI



L'application de la loi en l'état n'est pas acceptable. Sachant que les effectifs d'ADP diminuent

RÉORGANISATIONS

Les diverses réorganisations menées par la direction n'ont qu'un seul but : rationaliser les métiers qui ne contribuent pas significativement à la chaîne des valeurs aéroportuaires en allégeant les fonctions centrales, en mutualisant et regroupant certaines uni-

RÉUNIONS D'EFFECTIF



Dans le cadre du dialogue social

LOCAUX MEDECINE DU TRAVAIL

La direction a décidé de réunir en un lieu unique les services de santé au travail d'Orly sud et d'Orly parc.

Les nouveaux locaux seront situés à Orly Tech au bâtiment 527. Pour l'UNSA/SAPAP, cette nouvelle localisation va poser des problèmes de proximité et de déplacement pour les salariés aussi

depuis des années (escales, IMO, réorganisation...), comment les dispositions de cette loi pourraient-elle créer des emplois au sein de notre entreprise?

Bien au contraire, l'UNSA/SAPAP dit NON :

- à la modification du droit des licenciements économiques
- aux référendums dans les entreprises

tés opérationnelles et en changeant les méthodes de travail.

L'UNSA/SAPAP déplore qu'aucune notion d'efficacité, quant au service rendu aux voyageurs, ne soit identifiée, ni d'ailleurs trouvée au travers de toutes ces réorganisations.

que la direction souhaite avoir, l'UNSA/SAPAP revendique le rétablissement des réunions d'effectifs dans les Unités Opérationnelles.

En effet, ces réunions permettent la transparence sur les effectifs, les postes non pourvus, la charge du trafic pendant l'été, le remplacement des agents par des

- à la mise en place d'accords entraînant la modification unilatérale du contrat de travail par l'employeur.

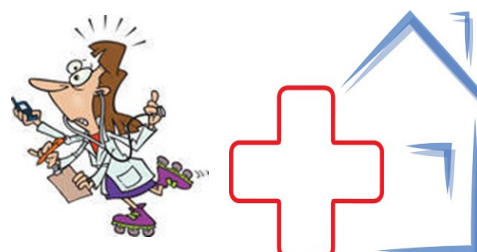
Par ailleurs, le champ de la décision unilatérale de l'employeur est élargi (astreintes, aménagement du temps de travail, durée du travail pour une période donnée, horaires individualisés).



saisonniers ou des contrats CDD, pour des bonnes conditions de travail et la garantie d'un service public rendu aux passagers.

L'UNSA/SAPAP demande que ces réunions soient de nouveau rétablies avec les organisations syndicales représentatives permettant ainsi de renforcer le dialogue social !

sachant qu'elle n'hésite pas à faire des PSE ou même des licenciements en cas des non reclassements des agents.



EFFECTIF ADP



Au 31 décembre 2015, l'effectif

ARTICLE 14 DU MANUEL DE GESTION : FÊTES DES MÈRES ET FÊTES DES PÈRES

Les salariés d'Aéroports de Paris, mère ou père de famille, employés dans les services où le travail du dimanche est habituellement pratiqué, ayant un ou plusieurs enfants âgés au plus de 16 ans, sont autorisés, dans la mesure compatible avec les nécessités du service, à ne pas travailler, pendant la journée de la fête des mères ou de la fête des pères, dans les conditions suivantes.

Les salariés visés au premier alinéa, ainsi que ceux qui appartiennent

permanent de l'entreprise était de 6597 salariés présents pour 6770 au 31 décembre 2014, soit 173 salariés en moins!

Seule la catégorie de haute maîtrise progresse de 2,40%. Les cadres baissent de 1,64%. Les maîtrises baissent de 6,56% et

aux services à horaires administratifs ou atelier qui auront été pour des raisons de service, obligés de travailler les dimanches soit de la fête des Mères, soit de la fête des pères selon le cas, pourront bénéficier à leur choix :

- Soit d'un repos compensateur,
- Soit du paiement d'une majoration de 100%, applicable aux heures effectuées, exclusive de toute autre majoration.

les exécutions de 4,14%. La direction poursuit sa politique de diminution des effectifs. L'UNSA/SAPAP n'accepte pas que nos emplois disparaissent au nom de la rentabilité financière, et au profit de la sous-traitance. L'UNSA/SAPAP demande l'arrêt de la destruction de nos emplois.

L'autorisation d'absence ne donne pas lieu à réduction de la prime d'assiduité.



NAVETTE ORLY SUD/ ORLY PARC



Et voilà ça continue : la direction envisage la suppression de la navette Orlysud/Orlyparc.

Sous prétexte qu'une ligne de bus effectue le même trajet, la direction décide donc de supprimer cette navette.

L'UNSA/SAPAP précise que l'utilisation de la navette est un service gratuit pour les salariés, avec 3 arrêts à l'intérieur du parc central. Le bus d'une part est payant et d'autre part ne dessert qu'un seul arrêt à proximité du

parc central. Encore une fois les conséquences seront la perte d'un service rendu aux salariés. L'UNSA/SAPAP rappelle l'époque où les navettes récupéraient les salariés soit à la gare de Juvisy soit à Villeneuve le Roi ou à proximité des domiciles. L'UNSA/SAPAP demande le rétablissement de ce service rendu aux salariés.

Le saviez-vous?

Les conjoints et leurs partenaires, salariés ADP, liés par un Pacte Civil de Solidarité (PACS), ont droit à un congé simultané (art L 3141-15 du code du travail).

INFO
DERNIERE MINUTE

Fermeture définitive du dispensaire ORLY SUD prévue le 1er juillet 2016.
L'UNSA/SAPAP s'opposera à cette fermeture